

STOP à la mascarade, les instances ne sont pas des webinaires !



Déclaration liminaire intersyndicale CSA FranceAgriMer du 25 juin 2025

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la formation spécialisée exceptionnelle du 16 juin 2025, **nous vous avons demandé la suspension immédiate de la réorganisation du service territorial de Corse, qui impacte deux services territoriaux** à ce jour, ainsi que la mise en place de deux visites de sites avec les membres de la F3SCT de FranceAgriMer, permettant de rencontrer nos collègues des ST de PACA et de Corse. Nous étions aussi en attente de la communication des préconisations, au besoin anonymisées, issues du rapport d'inspection.

Le document de séance communiqué pour le point 3 « réorganisation interne du ST Corse » de ce CSA est la copie identique de ce qui nous a été présenté le 16 juin, et aucune suite n'a été apportée à nos demandes.

Cela démontre votre conception du dialogue social qui se résume, semble-t-il, à un affichage. Nous constatons que la réorganisation du ST Corse continue à marche forcée.

Ce n'est pas la première fois que vous décidez des réorganisations de service (SRH, maintenant la Corse) sans concertation des instances.

Votre gestion expéditive de traitement des situations marque un changement radical dans la méthode au détriment des agents et de la confiance des représentants du personnel.

Toute perspective de réforme impactant l'organisation de l'établissement nécessite l'instauration d'un climat de confiance, le respect de chacun et l'adhésion de tous.

Dans ces conditions, continuer à participer à ce CSA reviendrait à cautionner vos agissements, ce qui est notre ligne rouge.